



Titres amplifiés RBC LiONS^{MD} liés à l'indice Solactive Canada Bank 40 AR à participation avec barrière (CAD), série 14, catégorie F Titres à capital non protégé

Durée
de 7 ans

Taux d'amplification
de 85 %

Rendement potentiel du capital + taux
d'amplification + rendement variable
fondé sur la performance de l'indice,
rendement non plafonné

Clôture
des souscriptions

vers le
10 mai 2024

FUNDSERV

RBC11024

Le présent sommaire est présenté intégralement sous réserve d'un supplément de fixation du prix (le « **supplément de fixation du prix** ») et du prospectus préalable de base daté du 15 mars 2024.

www.rbcnotes.com

PRINCIPALES MODALITÉS

Émetteur :	Banque Royale du Canada
Notes attribuées à l'émetteur :	Moody's : Aa1; S&P : AA-; DBRS : AA
Monnaie :	CAD
Placement minimal :	50 Titres ou 5 000 \$.
Durée :	Environ 7,0 ans
Capital à risque :	Le capital des Titres n'est pas protégé.
Indice sous-jacent :	Le rendement des Titres est lié aux rendements ajustés de l'indice Solactive Canada Bank 40 AR (l'« indice sous-jacent »). L'indice sous-jacent est un indice de rendement ajusté qui vise à suivre le rendement total brut de l'indice Solactive Canada Bank TR (l'« indice cible »), déduction faite d'un dividende synthétique de 40 points d'indice par année calculé quotidiennement à terme échu (le « facteur de rendement ajusté »). Il est entendu que le rendement des Titres est lié à l'indice sous-jacent et non à l'indice cible. En date du 12 avril 2024, le niveau de clôture (au sens attribué à ce terme ci-après) s'établissait à 784,40. Par conséquent, en date du 12 avril 2024, le facteur de rendement ajusté divisé par le niveau de clôture correspondait à 5,0994 %. Pendant la durée des Titres, la somme du facteur de rendement ajusté sera d'environ 280 points d'indice, ce qui représente 35,6961 % du niveau de clôture au 12 avril 2024. Pour les besoins du calcul du niveau de l'indice cible, les dividendes versés et autres distributions effectuées, s'il y a lieu, à l'égard des titres qui composent l'indice cible sont réputés réinvestis dans l'ensemble de ces titres. En date du 12 avril 2024, le taux de rendement en dividendes annuel de l'indice cible était de 4,7718 %, soit un taux de rendement en dividendes total d'environ 38,5833 % composé annuellement sur la durée des Titres, à supposer que le rendement en dividendes demeure constant.
Date d'émission :	Le 17 mai 2024
Niveau initial :	Le niveau de clôture publié par le promoteur de l'indice le 13 mai 2024.
Niveau final :	Le niveau de clôture publié par le promoteur de l'indice le 13 mai 2031.

Un prospectus préalable de base définitif contenant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada. Un exemplaire du prospectus préalable de base définitif, de toutes ses modifications et de tout supplément de prospectus préalable applicable qui a été déposé doit être transmis avec le présent document. Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus préalable de base définitif, toutes ses modifications et tout supplément de prospectus préalable applicable pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement.

PRINCIPALES MODALITÉS (SUITE)

Niveau de clôture :	Le niveau de clôture officiel de l'indice sous-jacent annoncé par le promoteur de l'indice pour la date concernée, tel que déterminé par l'agent des calculs.		
Date d'échéance :	Le 16 mai 2031		
Paiement à l'échéance :	<p>Le paiement à l'échéance sera établi en fonction de la performance (soit la « variation en pourcentage ») de l'indice sous-jacent calculée entre le niveau initial et le niveau final. Le montant payable (le « montant du remboursement ») par Titre à l'échéance sera calculé comme suit :</p> <p>Si la variation en pourcentage de l'indice sous-jacent est supérieure ou égale à 0,00 %, le montant du remboursement sera le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • $100 \\$ + (100 \\$ \times \text{variation en pourcentage}) + (100 \\$ \times \text{taux d'amplification})$ <p>Si la variation en pourcentage de l'indice sous-jacent est inférieure à 0,00 % et supérieure à -20,00 %, le montant du remboursement sera de 100 \$.</p> <p>Si la variation en pourcentage de l'indice sous-jacent est inférieure à -20,00 %, le montant du remboursement sera le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • $100 \\$ + (100 \\$ \times \text{variation en pourcentage})$ <p>Tous les montants en dollars seront arrondis au cent entier le plus près. Le paiement minimal à l'échéance est de 1,00 \$.</p>		
Variation en pourcentage :	<p>Le montant, exprimé en pourcentage et arrondi à la troisième décimale près, correspondant au résultat de l'équation suivante :</p> $\frac{(\text{niveau final} - \text{niveau initial})}{\text{niveau initial}}$		
Taux d'amplification :	85,00 %	Le taux d'amplification n'aura d'incidence sur le montant du remboursement que si la variation en pourcentage est supérieure ou égale à 0,00 %.	
Niveau barrière :	80,00 % du niveau initial		
Marché secondaire :	Fundserv, RBC11024		
	En règle générale, pour être valable un jour ouvrable donné, une demande de rachat devra être faite au plus tard à 14 h (heure de Toronto) le jour ouvrable en question (ou à toute autre heure pouvant être fixée par Fundserv). Toute demande reçue après cette heure sera réputée avoir été envoyée et reçue le jour ouvrable suivant.		
Titres qui composent l'indice cible :	Indice cible	Composantes (actions de)	Symbole
		Banque Royale du Canada	TSX : RY
		La Banque Toronto-Dominion	TSX : TD
		Banque de Montréal	TSX : BMO
	Indice Solactive Canada Bank TR	La Banque de Nouvelle-Écosse	TSX : BNS
		Banque Canadienne Impériale de Commerce	TSX : CM
		Banque Nationale du Canada	TSX : NA

Exemples de calcul du montant du remboursement final ou du montant du remboursement anticipé automatique et des paiements d'intérêts :

Les exemples qui suivent illustrent le calcul du rendement des Titres selon différents scénarios. Ces exemples ne sont inclus qu'aux fins d'illustration. La performance de l'indice sous-jacent utilisée dans les exemples ne constitue pas une estimation ou une prévision de la performance de l'indice sous-jacent ou des Titres. La performance réelle de l'indice sous-jacent et des Titres sera différente de ces exemples, et cette différence pourrait être importante. Tous les exemples supposent que le porteur des Titres a acheté des Titres d'un capital global de 100 \$ et qu'aucun événement extraordinaire ne s'est produit. Certains montants en dollars sont arrondis au cent entier le plus près, s'il y a lieu.

Exemple n° 1 — Calcul du montant du remboursement lorsque la variation en pourcentage est négative en raison d'une diminution de plus de 20,00 % (c.-à-d. lorsque le niveau final est inférieur au niveau barrière)

À supposer que le niveau initial est de 784,40 et que le niveau final est de 392,20, le montant du remboursement serait calculé comme suit :

Niveau initial = 784,40

Niveau final = 392,20

Variation en pourcentage = $(392,20 - 784,40) / 784,40 = -0,5000$ ou -50,00 %

Puisque la variation en pourcentage est négative en raison d'une diminution de plus de 20,00 % (c.-à-d. lorsque le niveau final est inférieur au niveau barrière), le montant du remboursement est calculé comme suit :

Montant du remboursement = $100,00 \$ + (100,00 \$ \times -50,00 \%) = 50,00 \$$

Dans cet exemple, le montant du remboursement se traduit par une perte sur le capital équivalant à un taux de perte composé annuellement de -9,43 %.

Exemple n° 2 — Calcul du montant du remboursement lorsque la variation en pourcentage est négative en raison d'une diminution de 20,00 % ou moins (c.-à-d. lorsque le niveau final est égal ou supérieur au niveau barrière mais que la variation en pourcentage est inférieure à 0,00 %)

À supposer que le niveau initial est de 784,40 et que le niveau final est de 745,18, le montant du remboursement serait calculé comme suit :

Niveau initial = 784,40

Niveau final = 745,18

Variation en pourcentage = $(745,18 \$ - 784,40 \$) / 784,40 \$ = -0,0500$ ou -5,00 %

Puisque la variation en pourcentage est négative en raison d'une diminution de 20,00 % ou moins (c.-à-d. lorsque le niveau final est égal ou supérieur au niveau barrière), le montant du remboursement est de 100,00 \$.

Dans cet exemple, le montant du remboursement procure un rendement sur le capital équivalant à un taux de rendement composé annuellement de 0,00 %.

Exemple n° 3 — Calcul du montant du remboursement lorsque la variation en pourcentage est supérieure ou égale à 0,00 %

À supposer que le niveau initial est de 784,40 et que le niveau final est de 1 255,04, le montant du remboursement serait calculé comme suit :

Niveau initial = 784,40

Niveau final = 1 255,04

Variation en pourcentage = $(1\,255,04 - 784,40) / 784,40 = 0,6000$ ou 60,00 %

Puisque la variation en pourcentage est supérieure ou égale à 0,00 %, le montant du remboursement est calculé comme suit :

Montant du remboursement = $100,00 \$ + (100,00 \$ \times 60,00 \%) + (100,00 \$ \times 85,00 \%) = 245,00 \$$

Dans cet exemple, le montant du remboursement procure un rendement sur le capital équivalant à un taux de rendement composé annuellement de 13,66 %.

Exemple n° 4 — Calcul du montant du remboursement lorsque la variation en pourcentage est supérieure ou égale à 0,00 %

À supposer que le niveau initial est de 784,40 et que le niveau final est de 1 568,80, le montant du remboursement serait calculé comme suit :

Niveau initial = 784,40

Niveau final = 1 568,80

Variation en pourcentage = $(1\,568,80 - 784,40) / 784,40 = 1,0000$ ou 100,00 %

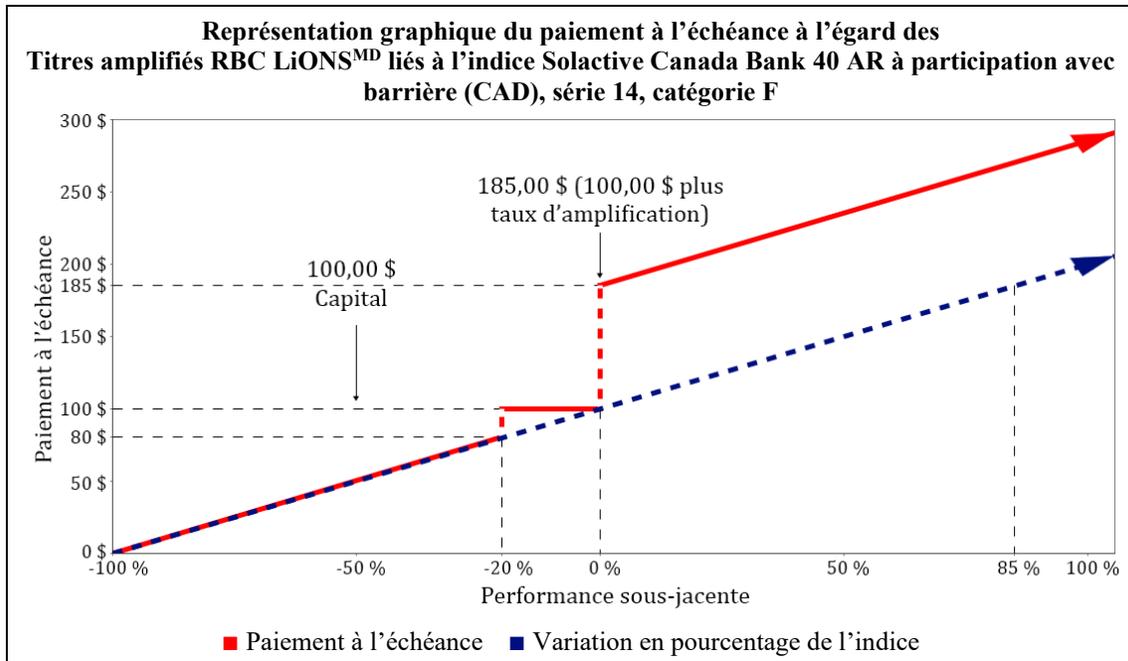
Puisque la variation en pourcentage est supérieure ou égale à 0,00 %, le montant du remboursement est calculé comme suit :

Montant du remboursement = $100,00 \$ + (100,00 \$ \times 100,00 \%) + (100,00 \$ \times 85,00 \%) = 285,00 \$$

Dans cet exemple, le montant du remboursement procure un rendement sur le capital équivalant à un taux de rendement composé annuellement de 16,14 %.

Représentation graphique du paiement à l'échéance

Le graphique figurant ci-après illustre le paiement à l'échéance sur les Titres selon divers scénarios établis en fonction de la performance de l'indice sous-jacent pendant la durée des Titres. La performance de l'indice sous-jacent utilisée dans le graphique ne constitue pas une estimation ou une prévision de la performance de l'indice sous-jacent ou des Titres. Ce graphique ne présente qu'une fourchette limitée de rendements hypothétiques de l'indice sous-jacent et vise à ne représenter que cette fourchette. Il est possible d'obtenir les rendements de l'indice sous-jacent non illustrés dans le graphique. Le graphique n'est inclus qu'aux fins d'illustration et, dans tous les cas, le rendement des Titres sera calculé au moyen des formules indiquées dans le présent supplément de fixation du prix. Il ne peut être donné aucune assurance quant à l'obtention d'un rendement sur les Titres en particulier. Le graphique suppose que le porteur des Titres a acheté des Titres d'un capital global de 100 \$ et qu'aucun événement extraordinaire ne s'est produit. Le paiement minimal à l'échéance est de 1,00 \$.



Valeur estimative initiale : À la date du supplément de fixation du prix ou vers cette date, la valeur estimative initiale des Titres était de 93,26 \$ par Titre, ce qui est inférieur au prix d'offre et n'est pas une indication du bénéfice réel revenant à la Banque ou aux membres de son groupe. La valeur réelle des Titres à tout moment dépendra de nombreux facteurs et peut être inférieure à cette somme. La valeur estimative initiale des Titres n'est qu'une estimation et ne représente pas un prix minimal auquel la Banque, RBC DVM ou un membre de notre groupe serait disposé à acheter les Titres sur un marché secondaire. On trouvera plus de renseignements sur l'établissement de la valeur estimative initiale dans le supplément de fixation du prix.

L'indice sous-jacent est calculé et publié par Solactive AG (« **Solactive** ») et le nom « **Solactive** » est une marque de commerce déposée de Solactive. L'indice sous-jacent est utilisé par la Banque aux termes de licences relativement aux Titres. Les Titres ne sont pas parrainés, vendus ou autrement soutenus par Solactive, qui n'en fait pas la promotion, et Solactive ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, quant à l'opportunité d'investir dans des titres en général ou dans les Titres en particulier. Solactive ne garantit aucunement l'exactitude ou l'exhaustivité de l'indice sous-jacent ou de l'indice cible, ou de données incluses dans ceux-ci ou sur lesquelles ils se fondent, et il n'engage aucunement sa responsabilité à l'égard des erreurs, des omissions ou des interruptions touchant ceux-ci.

Les termes clés qui ne sont pas autrement définis ont le sens qui leur est attribué dans le supplément de fixation du prix.

Avant de conclure une opération ou d'acheter un instrument, les clients devraient évaluer les risques et les incidences de la proposition, aussi bien ceux d'ordre financier, juridique, réglementaire, fiscal ou comptable que ceux liés au marché ou au crédit. Les clients devraient évaluer ces risques et ces incidences indépendamment de la Banque Royale du Canada et des courtiers, soit RBC Dominion valeurs mobilières Inc. (« **RBC DVM** ») et Patrimoine Richardson Limitée, respectivement. RBC DVM est une filiale en propriété exclusive de la Banque. La Banque est donc un émetteur relié et associé à celle-ci au sens de la législation en valeurs mobilières applicable.

Les Titres ne seront pas des dépôts assurés aux termes de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* ou de tout autre régime d'assurance dépôts. Les Titres ne sont pas des titres à revenu fixe et ne sont pas conçus pour être des solutions de rechange aux placements à revenu fixe ou aux instruments du marché monétaire.

Un placement dans les Titres comporte des risques. Ni la Banque Royale du Canada, les courtiers ou les membres de leurs groupes respectifs, ni les personnes qui leur sont liées, ni aucune autre personne ou entité ne garantissent que les porteurs de Titres recevront une somme égale à leur placement initial dans les Titres ou que les Titres produiront un rendement (sous réserve de la somme minimale payable à l'échéance de 1,00 \$ par Titre) à l'échéance ou avant. Voir « Facteurs de risque » dans le prospectus préalable de base et « Facteurs de risque » dans le supplément de fixation du prix. Puisque les Titres ne sont pas des titres avec capital entièrement protégé et qu'une partie importante du capital sera à risque, vous pourriez perdre une partie importante de votre placement.